

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Sécurisation du terrain de football Annexe 1 – Installation d'un pare-ballons

Séance du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le douze décembre deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 18

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER
FUMEX Jacques pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 3

BROCHET Olivier
CRETIER Humbert
GUILLERMET Maria

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 18 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 26 votants

Monsieur le Maire rappelle que le 7 mai dernier, la commission Sport et infrastructures avait validé l'évolution d'un terrain existant en terrain pelouse naturelle classé niveau T4PN permettant d'accueillir des rencontres sportives.

Afin de répondre à cet objectif, des travaux préparatoires sont à réaliser et ont été présentés lors de la commission travaux du 19 mai 2024 comprennent :

- La création d'une main courante sur le périmètre du terrain
- L'installation d'un pare-ballons au sud du terrain
- L'implantation de trois bancs de touches

Le montant global des investissements s'élève à 16 6631,80 euros HT

La création d'un pare ballons se monte à 3 023,00 euros HT selon le devis de la société COSEEC du 17 décembre 2024 N° 20241214043.

Dans ce contexte, la commune sollicite une subvention « FAFA » (Fond d'Aide au Football Amateur) à la fédération Française de Football pour un montant de 3 023,00 euros HT.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la subvention
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne sera pas subventionnée
- **DIT** que les recettes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget Investissement, au compte 1328
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Le Maire,

Philippe EMIN

Copie certifiée conforme à l'original

